



| | |
|----------------------------|--|
| Historique/Contexte | <p>Chécy, commune de 8200 habitants, à l'est de l'agglomération orléanaise, bénéficie d'un environnement exceptionnel.</p> <p>Avec la Bionne et l'Ivoirie, le canal d'Orléans et le Cens, la Loire, les espaces boisés et la forêt, mais aussi avec ses espaces agricoles dont les vignes AOC, Chécy dispose d'un cadre de vie que la Municipalité a décidé, depuis 2008, de protéger et de valoriser.</p> <p>Chécy poumon vert » se veut un projet fédérateur et transversal.</p> <p>Le projet « Chécy poumon vert » impacte les activités et les projets municipaux sur la commune. Cela concerne aussi bien l'isolation des bâtiments publics et les économies d'énergie, la thermographie aérienne pour repérer les problèmes d'isolation sur les bâtiments et les maisons, la mutualisation de certains moyens avec des communes limitrophes pour rationaliser les coûts. Cela concerne aussi l'entretien raisonné des fossés et des chemins, la mise en place de jachères fleuries et de prairies naturelles, la rénovation du parc d'éclairage public pour pouvoir réaliser des économies, l'organisation des services municipaux, l'entretien des espaces verts, le non-recours aux pesticides, ou encore la réalisation d'un écoquartier...</p> |
| Calendrier | De 2008 à 2014 |
| Territoire | Commune de Chécy |
| Maître d'ouvrage | Ville de Chécy |
| Maître d'œuvre | <p>-ZAP, Natura 2000, Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco, Conservatoire des plante : services municipaux</p> <p>-Veille foncière : SAFER</p> <p>-ZAP en partenariat avec la chambre d'Agriculture et la SAFER</p> <p>-Zone naturelle : Muséum d'Histoire naturelle (pour repérer les espèces invasives, recenser la faune et la flore,...), le Conservatoire du Patrimoine naturel de la Région Centre (pour gérer les sites fragilisés ou sensibles...), avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (pour repérer et protéger les oiseaux et plus globalement la faune et la flore)...</p> <p>-Parcours pédagogique et parcours : LPO Loiret</p> <p>-Conservatoire des plantes : l'association CAVE (Chécy les Amis de la VignE) pour les vignes AOC</p> |
| Objectifs | <ul style="list-style-type: none"> • préserver et pérenniser les espaces agricoles sur la commune et favoriser l'implantation de nouvelles activités agricoles ou la reprise de terres disponibles (circuits courts, bio, AMAP, débouchés locaux...), • maintenir, protéger et valoriser la «ceinture verte», |



le Grenelle Environnement

| | |
|-----------------------|--|
| | <p>l'environnement naturel et la biodiversité, ainsi que la qualité de vie,</p> <ul style="list-style-type: none"> • mettre en œuvre les principes du développement durable sur l'ensemble de la commune, • favoriser le « bien vivre ensemble », en privilégiant l'échange d'informations, le dialogue, les rencontres et la concertation, par des actions de citoyenneté, de proximité, de solidarité et de transmission des savoirs par exemple (Jardins du partage, Jardins pédagogiques...) mise en place de groupes citoyens de réflexion (écoquartiers, poumon vert, restauration de l'orgue) |
| <p>Contenu</p> | <ol style="list-style-type: none"> 1) Création d'une Zone agricole protégée (ZAP) : pour mieux maîtriser la gestion du territoire communal à vocation agricole mais menacé par l'étalement urbain, la Ville de Chécy a créé, à l'ouest et au sud de la commune, une Zone agricole protégée, de 289 ha. La ZAP concerne des zones agricoles dont la préservation est d'intérêt général. À Chécy, la ZAP va permettre de maintenir la ceinture verte et les terres agricoles, et empêcher l'urbanisation, en favorisant les continuités des espaces naturels dans le cadre des trames vertes et bleues 2) Veille foncière : pour éviter le mitage des terres agricoles (par des constructions) et pour protéger l'environnement et certains sites sensibles (captage...), la Municipalité a signé avec la SAFER du Centre une convention de veille foncière. Elle est ainsi informée du marché foncier, peut mettre en œuvre des mesures d'intervention foncière, faire valoir son droit de préemption et se saisir des opportunités. 3) Zone naturelle : plus particulièrement entre Loire et canal (Les Pâtures), la Ville de Chécy va créer une zone naturelle pour préserver et promouvoir la biodiversité, protéger l'environnement et gérer les espaces naturels et favoriser les corridors naturels 4) Natura 2000 : La Ville de Chécy a décidé, en 2010, d'adhérer à la Charte Natura-2000 qui porte sur une période de 10-ans durant laquelle la commune s'engage à respecter scrupuleusement les objectifs de la Charte : protéger et maintenir les habitats d'espèces menacées. 5) Val de Loire, patrimoine mondial de l'Unesco : cette inscription oblige les acteurs concernés à respecter des objectifs communs dans le cadre du Plan de gestion partagé « Val de Loire-Patrimoine mondial ». Ce dernier doit impacter les décisions prises par la Municipalité en matière de |



le Grenelle Environnement

| | |
|-------------------------------|--|
| | <p>paysages, d'aménagement et d'embellissement du territoire, d'urbanisme (PLU) et de cadre de vie</p> <p>6) Parcours pédagogique et parcours « santé et découverte » : la Ville de Chécy développe les circuits balisés et les parcours sur son territoire. Un parcours pédagogique va prochainement être mis en place dans Les Pâtures ; il permettra de suivre un itinéraire ponctué de panneaux explicatifs sur la faune et la flore, puis sur la biodiversité et les écosystèmes observés sur ce site. Il permettra également d'expliquer le rôle des nichoirs installés par la LPO-Loiret pour accueillir, recenser ou protéger certaines espèces d'oiseaux. D'autres circuits balisés ont été mis en place dans les Pâtures et au bord du canal</p> <p>7) Conservatoire des plantes :</p> <p>-Les vignes AOC: autrefois, Chécy vivait au rythme de la vigne (939 ha en 1890). Aujourd'hui, il ne reste qu'un peu plus de 3 ha de vignes sur la commune, qui bénéficient de l'AOC «-Orléans ». C'est l'association CAVE (Chécy les Amis de la VignE) qui s'occupe des parcelles et entretient ce patrimoine viticole. Le Musée de la Tonnellerie permet de se rendre compte de l'importance de la vigne sur la commune au 1 des siècles et de connaître les métiers qui y étaient liés (vinaigrerie, tonnelier,...).</p> <p>Verger municipal : La Municipalité a décidé de développer un conservatoire de plantes anciennes et locales. Cela va prendre forme, dans un premier temps, avec la mise en place d'un verger de pommiers, de variétés anciennes et locales, sur un terrain municipal.</p> <p>8)-La gestion différenciée des espaces verts avec la réduction des consommations d'eau, des entretiens par le remplacement de certains végétaux par des végétaux d'essences locales. Une modification de la gestion des espaces enherbées en fonction de leurs utilisations.</p> <p>9)-Aller vers la Ville durable en partant du projet Ecoquartier et des incitations aux économies d'énergies.</p> |
| <p>Difficultés</p> | <p>Conflits d'usage (sur l'espace) entre habitants péri-urbains (espace de loisirs) et agriculteurs (lieu de travail). Il convient de communiquer afin de faire évoluer les comportements de consommateurs vers des comportements citoyens.</p> |
| <p>Sensibilisation</p> | <p>La ZAP a été mise en place dans le cadre d'une large concertation avec les acteurs concernés (agriculteurs, propriétaires, locataires, associations locales ...). Des démarches sont en cours avec la chambre d'agriculture pour sensibiliser des agriculteurs à la reprise de terrains disponibles à remettre en culture et pour ouvrir de nouveaux débouchés.</p> |



le Grenelle
Environnement

| | |
|---|--|
| Coût de l'opération | / |
| Financeurs | / |
| Dispositif-cadre | Agenda 21 Grenelle de l'environnementt |
| Finalités du développement durable | <ul style="list-style-type: none"> -Lutte contre le changement climatique -Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources -Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations -Épanouissement de tous les êtres humains -Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables |
| Évaluation | <p>Relèveront de l'évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> -la notification de la ZAP. -la validation des plans de gestion des espaces naturels et humides. -la fréquentation des sites aménagés -l'impact sur l'environnement. |
| Singularité | <p>Plan d'actions utilisant plusieurs outils de préservation de l'espace naturel (productif et non productif)</p> <p>La participation citoyenne , associative , des administrations et des collectivités aux différents comités de pilotages</p> <p>Il s'agit de la seule ZAP créée dans le Loiret à ce jour.</p> |
| Contacts | <p>Erwan CITÉRIN</p> <p>Chargé de communication</p> <p>Mairie de Chécy, 11, place du Cloître - 45430 Chécy - Téléphone 02 38 46 60 60</p> <p>eciterin@checy.fr</p> |

| | |
|------------------|--|
| Rédacteur | <p>Correspondant Aménagement Durable Service Bâtiment Logement et Aménagement Durable –DREAL Centre – Tél : 02 47 70 81 50</p> |
|------------------|--|